

VILLE DE RIGAUD
Séance ordinaire du 15 septembre 2026 à 19 h
10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud
Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2026
4. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
5. **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 5.1 Appui – Positionnement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur les priorités régionales en vue des élections provinciales 2026
6. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 436-2026 remplaçant le règlement numéro 379-2021 relatif au stationnement (RMH 330)
 - 6.2 Désaffectation de biens de l'utilité publique en vue d'une aliénation
 - 6.3 Octroi de contrat de gré à gré – Service d'affaires juridiques municipales – 2^e mandat
 - 6.4 Dépôt du rapport des employés municipaux en lien avec le *Règlement numéro 415-2025 relatif à la délégation d'autorisation de dépenses et de certains pouvoirs* – Août 2026
 - 6.5 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe – Exercice financier 2025
 - 6.6 Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants – Exercice financier 2025
 - 6.7 Dépôt de la liste mensuelle des bons d'achat et des transferts budgétaires – Août 2026
 - 6.8 Approbation des listes des chèques et des prélèvements bancaires effectués du 7 août au 31 août 2026 ainsi que le paiement des comptes à payer en date du 16 septembre 2026

6.9 Gestion du personnel – Confirmation de la fin de la période de probation et permanence de Madame Caroline Houle

6.10 Gestion de personnel – Ajout d'un poste permanent de chargé de projets

6.11 Transaction en règlement hors cours et modalités de la fin d'emploi

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Autorisation de signature – Entente intermunicipale sur la fourniture de services d'un préventionniste – Ville de Hudson

7.2 Autorisation de signature – Entente intermunicipale sur la fourniture de services d'un préventionniste – municipalité de Sainte-Marthe

8. TRAVAUX PUBLICS ET INGÉNIERIE

8.1 Autorisation d'un appel d'offres public pour le remplacement d'un ponceau dans un cours d'eau et la réfection de la chaussée sur le chemin de la Baie

8.2 Autorisation d'un appel d'offres public pour le remplacement d'un ponceau dans un cours d'eau sur le chemin Saint-Thomas

8.3 Autorisation d'un appel d'offres public pour l'installation d'un système de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) à la traverse piétonne à l'intersection Saint-Jean-Baptiste Est et Jacqueline

8.4 Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Rétablissement – Remplacement d'un ponceau sur le chemin Saint-Thomas

8.5 Demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033 – Secteur Poudrière

8.6 Demande d'aide financière au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour la conversion de l'ancienne emprise ferroviaire VIA Rail en piste cyclable

8.7 Adjudication de contrat à la suite d'une demande de prix pour les travaux de réparation et d'entretien des glissières de sécurité – Demande de prix no 2026-DP-SP-038

8.8 Adjudication de contrat à la suite d'une demande de prix pour les travaux de remplacement des collecteurs d'eau brute et des entrées de puits (Poste Agathe) – Demande de prix no 2026-DP-STP-039

8.9 Adjudication de contrat à la suite d'une demande de prix pour un accompagnement pour la stabilisation des talus et des zones inondables – Demande de prix no 2026-DP-STP-042

8.10 Adoption de la programmation des travaux de la TECQ 2024-2028 – 1^{ère} version

9. URBANISME

9.1 P.I.I.A. – Demande relative à l'architecture – Modification à l'apparence extérieure – 222, chemin des Érables

9.2 P.I.I.A. – Demande relative à l'aménagement d'un espace de stationnement – 40, rue Sainte-Madeleine

9.3 P.I.I.A. – Demande relative à l'architecture – Modification à l'apparence extérieure – 112, chemin du Bas-de-la-Rivière

9.4 P.I.I.A. – Demande relative à l'architecture – Modification à l'apparence extérieure – 14, rue Saint-Antoine

9.5 P.I.I.A. – Demande relative à l'affichage – Ajout d'enseignes sur structure existante – 93-103, route 201 – Howard Johnson by Wyndham – Paris Baguette

9.6 P.I.I.A. – Demande relative à l'affichage – Installation de deux enseignes – 93-103, route 201 – Howard Johnson by Wyndham

9.7 Demande de dérogation mineure – 246, rue Létourneau – Construction d'un garage non attenant en marge avant

9.8 Demande de dérogation mineure – 68 – 70 rue Saint-Jean-Baptiste Est – Autoriser un projet intégré en zone C-136

10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10.1 Adjudication de contrat à la suite d'une demande de prix – Réfection du bâtiment au 18, rue St-Antoine

10.2 Autorisation de signature – Entente avec le Club Rigolo inc. – Traçage des Sentiers de L'escapade durant la saison hivernale

10.3 Autorisation d'une dépense pour la tenue d'une soirée de reconnaissance des bénévoles

11. VARIA
12. Période de questions allouée au public
13. Messages des membres du conseil
14. Clôture de la séance

*** PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET DÉCORUM**

1. Le(la) citoyen(ne) qui a reçu le droit de parole du président de la séance doit se présenter au microphone et s'identifier en indiquant clairement son nom avant de poser sa question.
2. Lors des séances ordinaires, la préséance est donnée aux questions posées en personne lors de la séance, puis à celles envoyées à l'avance par courriel, puis aux questions posées en direct via les réseaux sociaux de la Ville.
3. La personne appelée au microphone dispose de 5 minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi, le président de la séance peut mettre fin à cette intervention.
4. Les questions sont adressées aux membres du conseil, lesquels peuvent y répondre dans l'immédiat, y répondre à une séance subséquente ou y répondre par écrit. Chaque membre du conseil peut, avec la permission du président, compléter la réponse donnée.
5. La personne qui pose une question doit utiliser un langage convenable, poli et respectueux.
6. Le président de la séance peut refuser une question, interrompre ou retirer le droit de parole à une personne conformément à l'article 9.11 du *Règlement 432-2026 portant sur les règles de régie interne des séances du conseil municipal*.